



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 décembre 2010
19 heures 00

RJ/VC

N° 001104

Capture des animaux domestiques sur le territoire de la commune d'Apt - Approbation de la convention avec la société SPCAL.

Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°613 du 25 février 2008, la collectivité a conclu une convention en date du 25 mars 2008 avec la société S.P.C.A.L., par laquelle elle s'est engagée à effectuer la capture et le ramassage des animaux domestiques.

Cette convention prévoyait les interventions suivantes :

la capture d'un chien ou d'un chat errant ou en état de divagation localisé, la récupération d'un chien ou d'un chat chez un particulier, dans les locaux des sapeurs pompiers, d'un vétérinaire, du service de la police municipale, ou d'un service public, l'enlèvement des animaux morts (chiens et chats) dont le poids n'excède pas 40 kg, sur les voies publiques ouvertes et accessibles à un véhicule de type particulier ou camionnette, une tournée mensuelle de capture programmée.

Durant la période de la convention, la société S.P.C.A.L. a transporté 163 chiens et 16 chats à la Société protectrice des Animaux Vaclusienne sise à l'Isle sur la Sorgue. Ces chiffres comprennent les animaux trouvés errant sur la voie publique et ceux récupérés par des particuliers ou des administrations.

Par ailleurs, la société S.P.C.A.L., assistée d'un agent du service de la police municipale, a effectué chaque mois une tournée de capture sur le territoire de la commune afin de ramasser les animaux errants.

Considérant que cette société a donné entière satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention.

Cette convention, établie entre la commune d'Apt représentée par Monsieur le Maire et la SARL S.P.C.A.L., représentée par sa gérante, Madame Marie-Hélène TORRENTE, précise les missions à exécuter, les définitions des obligations respectives des parties et le montant de la prestation. Ce service assuré par un partenaire privé reste sous le contrôle de la collectivité, dans le cadre d'une convention de prestation de service.

L'exécution de cette mission sera sous l'entière responsabilité de la société prestataire qui devra se doter des moyens nécessaires à la réalisation de celle-ci.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

APPROUVE la convention à conclure avec la société S.P.C.A.L., représentée par Madame Marie-Hélène TORRENTE.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**